



Protection de l'enfance

Par **Gabbie**, le **25/05/2022** à **12:26**

Bonjour j'ai une question. Le Maire de mon village a, a priori, reçu plusieurs dires d'habitants me concernant et concernant mon fils qu'elle considère surprenants. Elle a donc décidé de prendre attaché avec l'éducateur spécialisé qui suit mon fils (système mis en place à ma demande). Pour ce faire, elle a demandé à la maîtresse de mon fils d'informer l'éducateur spécialisé pour avoir un rdv avec lui et lui exposé les faits.

Es ce légal ?

Par **Marck.ESP**, le **25/05/2022** à **12:30**

Bonjour

SALUER EST UNE TREGLE ICI...

De quoi parlez vous exactement ?

Difficile de répondre à un cas dont nous ne connaissons rien !

Par **Gabbie**, le **25/05/2022** à **12:41**

Bonjours,

Je vous prie de bien vouloir m'excuser pour cette première approche

C'était une ébauche envoyer par inadvertance

Je ne suis pas bien habitué sur les forums une amie m'as conseillé cette démarche